



Résumé des principales décisions du plenum du Conseil général du 16 avril 2019

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18 décembre 2018

Le procès-verbal du 18 décembre 2018 est accepté par 49 oui, 0 non et 0 abstention

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 février 2019

Le procès-verbal du 19 février 2019 est accepté par 52 oui, 0 non et 0 abstention

3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Prolongation de la zone réservée à Platta d'en Haut"

L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Conseil municipal a, en séance du 16 avril 2017, déclaré la création d'une zone réservée dans les secteurs de la zone à bâtir au lieu-dit Platta d'en Haut, conformément à l'art. 19 LcAT. Le Conseil municipal désire prolonger cette zone réservée de trois ans afin de mener à bien les changements de zone souhaités. Ces démarches ne sont pas possibles en seulement deux ans étant donné la charge de travail importante du service de l'urbanisme et de la mobilité. Le but poursuivi est d'édicter les mesures d'aménagement du territoire garantissant le traitement adéquat des limites de la zone à bâtir dans le but, notamment, de la préservation du coteau viticole.

Le Conseil général a accepté de prolonger la zone réservée à Platta d'en Haut par 51 oui, 0 non et 1 abstention.

4. Réponse au postulat "Pour l'engagement de 16 apprentis supplémentaires sur le site aéroportuaire de Sion"

La convention relative au centre d'apprentissage des métiers de la mécanique sur le site aéroportuaire de Sion signée en 2016 entre la Confédération, le Canton du Valais et la Ville de Sion stipule que la Confédération prend en charge la totalité des coûts liés à la formation de 32 apprentis, soit 8 par année. L'engagement d'apprentis supplémentaires doit être financé par le Canton et la Ville. L'article 4 de la convention stipule que "La Ville assume le 50 % des coûts pris en charge par le Canton du Valais, jusqu'à concurrence d'un montant de 200'000 francs par année".

Le Conseil municipal a répondu favorablement au postulat en acceptant de recruter 2 à 4 apprentis supplémentaires, pour autant que les candidatures reçues soient de qualité suffisante, dès la rentrée scolaire d'août 2019. La Ville de Sion devra donc participer financièrement à hauteur de :

- 22'500 francs par année en cas d'engagement de 2 apprentis supplémentaires
- 45'000 francs par année en cas d'engagement de 4 apprentis supplémentaires

5. Réponse au postulat sur "le harcèlement de rue"

Une étude réalisée à Lausanne en 2016 montre que le harcèlement de rue est une réalité qui ne peut pas être ignorée. Quelques chiffres le prouvent :

- 72% des femmes âgées de 16 à 25 ans ont été harcelées au cours de l'année.



- La moitié des victimes ont été harcelées au moins une fois par mois.
- 82% des femmes interrogées estiment qu'il faut dénoncer le harcèlement de rue

Sur la base de l'étude réalisée à Lausanne, nous pouvons faire l'hypothèse que la Ville de Sion, comme tout espace public, n'est pas épargnée par les phénomènes de harcèlement, sans que l'on puisse en estimer l'ampleur. Obtenir des chiffres précis pour la Ville de Sion nécessite des moyens importants de l'ordre de Fr. 50'000.- selon une offre demandée à la HES-SO en travail social. Nous pouvons cependant extrapoler et raisonnablement penser que les chiffres qui ressortiraient d'une étude menée à Sion seraient relativement semblables à ceux de Lausanne.

La Ville de Sion a pris des mesures de prévention :

- Observatoire de la jeunesse
- Programme du respect des gens et des choses
- Présence sur le terrain des éducateurs de rue du RLC et de la police de proximité
- Campagne "#stopharcèlement"
- Education en santé sexuelle avec les centres SIPE
- Prévention alcool avec Promotion Santé Valais
- Sensibilisation des enseignants dans les écoles

6. Crédits supplémentaires 2018/39-41 : rapport de la commission de gestion

Les crédits 2018 nos 39 à 41 pour un montant de 655'000 francs sont des crédits liés. Il n'y a donc pas eu de vote à la commission de gestion concernant ces objets.

7. Informations de la Municipalité

- Réforme fiscale et de financement de l'AVS : si le canton approuve les nouvelles décisions, l'incidence fiscale pour les communes sera réduite de 50% par rapport à la première mouture
- Ronquoz 21 : sept bureaux ont été sélectionnés pour le concours. Le lauréat sera connu au mois de novembre
- Fusion ESR-SIESA est entérinée : la nouvelle société a vu le jour le 11 mars 2019
- Agglo Valais central : les mesures en cours de réalisation sont les suivantes :
 - o Passerelle Echutes-Hôpital
 - o Passerelle Uvrier-St-Léonard
 - o Pont de la Drague
 - o Révision des zones industrielles des Iles
 - o Requalification de la traversée de Vétroz
 - o Requalification de la traversée d'Uvrier-St-Léonard
 - o Transports publics : réseau d'agglomération planifié pour 2020 avec une cadence prévue à 15 minutes
- Bilan de mi-législature dans les douze thématiques définies dans le plan de législature :
 - o Crèche des Châteaux inaugurée
 - o Adoption d'une politique des aînés
 - o Inventaire du patrimoine bâti réalisé
 - o Réseau de transport public amélioré
 - o Nouveau pôle musical à l'étude
 - o Fusion ESR-SIESA entérinée



VILLE DE SION
CONSEIL GÉNÉRAL



- Salle de concert et de congrès mise à l'enquête publique
- Rénovation de la piscine de la Blancherie étudiée
- Obtention du label "no littering"
- Définition d'une marque territoriale
- Chauffage à distance en cours de construction
- Dépôt du dossier Plaine/Montagne à Berne

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz